

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration  
Jeudi 26 novembre 2020 à 13h00 – Visio-conférence

## Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette et Monsieur José-Manuel Gonçalves ayant démissionné, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 23. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b>Collège des enseignants-chercheurs</b>			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez		X	
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
<b>Collège des ATS</b>			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit	X		
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
<b>Collège des étudiants</b>			
Charlotte Aristide	X		
Mariana Cyrino	X		
Théo Derrez	X		
Romain Robinet	X		
<b>Personnalités de droit</b>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	Pouvoir à M. Terré
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
<b>Personnalités qualifiées</b>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)		X	
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
José-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X	X	Pouvoir à L. Ducourtieux
<b>Nombre de voix</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)		X	
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE		X	
Catherine Maumi, Présidente CR et Vice-Président CPS	X		
Jérôme Cadevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	Représenté par Mme Katya Samardzic
Recteur d'académie ou représentant		X	

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 21 (19 présents + 2 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

13H05 ouverture de la séance du Conseil d'Administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

13H00	1	<b>Modification des conditions de mobilité internationale pour l'année universitaire 2020-2021 au regard de la situation sanitaire</b>	Anne D'Orazio	
-------	---	--	---------------	--

**Anne D'Orazio**, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

**Anne D'Orazio** fait part du projet de Décision du Conseil d'Administration de l'ENSAPLV qui vise à modifier les conditions de mobilité internationale pour l'année universitaire 2020-2021 au regard de la situation sanitaire mondiale.

Cette décision concerne la Mobilité étudiante du 2ème semestre 2020/2021, après consultation de la CFVE en date du 04 nov. 2020 et sur proposition du COPIL Relations internationales, au regard d'une part de la situation sanitaire mondiale, de son évolution et des dispositions relatives à l'enseignement supérieur et d'autre part, des situations propres à chaque Pays.

Anne D'Orazio soumet à l'approbation des administrateurs du Conseil d'Administration les décisions suivantes :

- **De ne pas autoriser, les mobilités effectuées de manière entièrement virtuelle, qu'elles concernent les étudiants en mobilité entrante ou en mobilité sortante.**

Ces modalités d'enseignement posent de nombreux problèmes quant à l'insertion dans une démarche pédagogique éloignée de celle à laquelle l'étudiant est habitué. Dans le cas d'un enseignement entièrement à distance, il ne semble pas raisonnable de l'autoriser et constitue un risque pour l'étudiant (barrière de la langue, décalage horaire, absence de contact direct avec les enseignants comme avec les étudiants, méconnaissance du terrain).

**Exceptions** : Les mobilités déjà entamées au 1er semestre, y compris de façon virtuelle, et dès lors qu'elles ont démontré leur efficacité et font l'objet d'un suivi régulier avec un enseignant référent de l'ENSAPLV, peuvent être poursuivies jusqu'à la fin du semestre.

Les mobilités entamées en présentiel qui basculeraient pour des raisons sanitaires en mode distanciel sont autorisées à être menée à leur terme.

- **D'annuler les séjours d'études prévus sur le continent américain (Amérique Latine, Mexique, Canada).**

L'évolution de la situation en Amérique du Sud et au Mexique restent à ce jour très incertaine et impossible à prévoir. Les mobilités en Amérique du Nord ont déjà été annulées par nos partenaires. Compte tenu de l'éloignement de ces destinations et des problèmes de rapatriement qui pourraient se poser si la situation venait à nouveau à se dégrader, les mobilités qui n'ont pas pu être entamées dès le 1er semestre et ont dû être reportées au 2nd semestre pour ces destinations sont annulées.

**Exceptions** : Les mobilités déjà entamées au 1er semestre de façon virtuelles peuvent être poursuivies jusqu'à la fin du semestre. Si un départ était possible au 2nd semestre, celui-ci sera examiné en fonction de la situation sanitaire dans le pays

d'accueil au moment du départ.

▪ **Le maintien des échanges avec le Japon tant que la situation sanitaire le permet.**

Le protocole d'entrée sur le territoire japonais est très strict et précis, contrairement à d'autres destinations. Les frontières semblent se rouvrir peu à peu. La situation sanitaire y est par ailleurs moins préoccupante et pose donc moins de problèmes pour nos étudiants.

▪ **Un équilibre entre étudiants entrants et sortants pour les autres destinations.**

La question de l'équilibre des échanges (entre étudiants entrants et sortants) aux 2nd semestre doit être posée, en particulier cette année, compte tenu de la difficulté de gestion des emplois du temps, des jauges maximums à respecter dans les salles et dans l'école en général mais également des capacités d'accueil de chaque groupe (projets ou autre). Cet équilibre doit permettre de ne pas augmenter la population étudiante par rapport à la normale et aux effectifs déclarés et autorisés.

**Charlotte Aristide** demande ce qu'il en est de la question des étudiants en mobilité entrante et des aides qui leur sont apportées pour le retour dans leur pays. **Vincetella de Comarmond** indique que, comme lors du premier confinement, ce sont les universités d'origine qui se chargent de faire revenir leurs étudiants, et c'est ce que l'ENSAPLV a fait pour ses propres étudiants en mobilité sortante. Elle précise que notre service relation international aide néanmoins ces étudiants à réintégrer les enseignements chez eux en lien avec les institutions universitaires partenaires.

Il est proposé qu'une séance de travail avec le collègue étudiant nouvellement élu soit organisée avec Anne D'Orazio et Sophie Verrier. Anne D'Orazio salue l'implication des étudiants pour l'organisation de ces élections et les félicite de leur élection.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la décision du Conseil d'Administration de l'ENSAPLV qui vise à modifier les conditions de mobilité internationale pour l'année universitaire 2020-2021 au regard de la situation sanitaire mondiale.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

13h15	2	<b>Délibération sur la liste des postes de Maîtres de Conférences et Professeurs pour la campagne 2021 de recrutement</b> , selon les délibérations du Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS) de novembre 2020 et conformément aux compétences de cette instance (décret 2018-109, du 15 février 2018).	Anne D'Orazio,	- <i>Tableau de la liste des postes</i> - <i>15 fiches de postes</i>
-------	---	--	----------------	---

**Anne D'Orazio** indique que la mise au concours des postes pour la prochaine campagne 2021 de recrutement des enseignants-chercheurs, Professeurs ou Maîtres de conférences, a fait l'objet d'échanges au sein du CPS restreint. Elle rappelle que la campagne de recrutement se fait en deux temps : une phase de « mutation » (mi-janvier/fin février 2021) et une phase « concours » (mi-avril/fin mai 2021) pour les postes qui n'auraient pas été pourvus au tour de mutation. Elle rappelle également les règles du jeu qui avaient été souhaitées par le CA : liste complète respectant l'équilibre entre les catégories 1

(accès par le titre universitaire) et les catégories 2 (accès par l'expérience) ; liste exprimant l'ensemble des besoins de l'établissement.

Elle indique qu'une liste de 15 postes a été transmise par le CPS restreint au CA. Elle précise que sur ces 15 postes, 7 postes sont des postes de remplacement avec supports, et que pour les autres postes, il n'existe pas d'assise budgétaire et qu'il s'agit donc de demandes de création de postes. Elle précise concernant les fiches de poste que, en parallèle, les services administratifs ont remis en forme ces fiches de postes.

**Caroline Lecourtois** confirme bien que cette campagne va se dérouler en deux temps (phase de mutation prioritaire d'abord et si le poste n'est pas pourvu au tour de mutation alors un tour pour les « primo-accédants » sera ouvert). Elle souhaite souligner que les fiches de poste rédigées de façon trop ouverte permettent plus facilement des entrées via le tour de mutation car il est difficile de justifier le refus d'une mutation. Il s'agit selon elle d'avoir à ce sujet une stratégie d'établissement et de savoir si l'on souhaite privilégier la mutation ou plutôt ouvrir les postes à des « primo-accédants ».

**Anne D'Orazio** rappelle que la mutation est un droit administratif et que donc si les profils de poste sont très ouverts, il y a un risque qu'ils soient pourvus dès la phase de mutation. Elle rappelle également que si l'école ne veut pas perdre des supports de poste de titulaire, il s'agit, quand un collègue part (en mutation, en retraite, etc.), de remettre ce support de poste au concours l'année suivante sinon on fragilise le nombre de titulaire et on risque de perdre en volume de titulaire. Il s'agirait donc d'avoir une politique de rééquilibrage titulaire/MCFA et de conforter progressivement le volume de titulaires.

**Charlotte Aristide** souhaite souligner la préoccupation des étudiants sur la rédaction des fiches de poste en particulier relativement au séminaire de scénographie. Il est précisé par Anne D'Orazio que les inquiétudes du champ ATR APV ont pu être levées depuis car le support de poste qui avait été utilisé par le champ TPCAU n'est plus dans les profilages présentés et a été remplacé par un support mutation. Par ailleurs, Chimène Denneulin précise que le profil scénographie a bien été mis dans le profil de poste numéro 2 – ATR RA.

**Cécile Fridé** souhaite souligner l'importance de la question de la pratique dans l'enseignement de scénographie (que ce soit pour des projets de bibliothèques, de salles de théâtre, de conférence) et qu'il faut prôner la notion de la transversalité dans l'enseignement, y compris dans l'enseignement de projet qui doit inclure la scénographie. A cette remarque, **Anne D'Orazio** indique que pour le concours les postes sont rattachés à 5 champs disciplinaires mais que l'idée n'est pas de segmenter les disciplines.

**Laurent Ducourtieux** intervient pour savoir comment se situe cette liste par rapport à la stratégie du MC de réduction de poste.

**Anne D'Orazio** indique que le CA a pris la décision de ne pas limiter la remontée des besoins en postes aux seuls effectifs attendus par le ministère. Elle précise que chaque année ce sont 13 ou 14 postes qui sont listés et qu'à cet égard il faut veiller à être cohérent d'une année sur l'autre sur l'expression des besoins. Elle propose d'ailleurs que soit mis en place un suivi pluriannuel de ces besoins. Elle indique par ailleurs que le Ministère a notifié le plafond d'emploi T2 pour 2021-2022 et que l'école devrait perdre un demi ETP Enseignant.

**Gérald Gribé** intervient pour indiquer que cette liste de postes sera une recommandation faite au ministère. Il souligne que l'école manque terriblement de postes, notamment en TPCAU. Il indique soutenir la transversalité mais indique qu'il votera contre la proposition du CPS car ne mettre qu'un poste en TPCAU parmi les 7 premiers indiqués est trop peu selon lui. Par ailleurs, il regrette que la reconnaissance du statut d'enseignant-chercheur des ENSA ne se soit pas accompagné d'une reconnaissance d'un statut d'enseignant-praticien.

**Thomas Eleftriou** prend la parole pour soutenir la position de Gérald Gribé et votera contre la liste proposée. Il souligne que sur les 30 binômes de rapport de Licence de L3, seuls 5 sont encadrés par des TPCAU et que 8 groupes de projet sont assurés par des contractuels, ce qui prouve un manque criant d'enseignant. Il précise qu'il n'est pas contre les autres champs mais qu'il y a un problème relativement à la place des TPCAU dans l'enseignement.

**Anne D'Orazio** souhaite souligner qu'il faut continuer à demander plus de moyens à la tutelle sans mettre en place une guerre entre champs. Par ailleurs, elle souligne le besoin d'une évaluation de la maquette pédagogique et indique que la CFVE va travailler à cela. Elle indique avoir proposé au président du CPS de travailler en inter-instances pour travailler plus calmement sur les supports de postes à l'avenir.

**Barmak Lahidji** rappelle l'importance de la transversalité dans l'école. Anne D'Orazio indique que, en effet, la question de la transversalité est au cœur du programme pédagogique et que la question se pose des moyens pour faire opérer cette transversalité, d'où l'importance du travail qui va être mis en place par la CFVE.

**Chimène Denneulin** indique que d'une année sur l'autre les chiffres peuvent s'équilibrer entre les champs (l'année dernière 5 postes TPCAU). Elle précise que cette année des postes ont été mis en péril avec volonté des TPCAU de récupérer des supports de poste pour leur champ mais que les choses sont rentrées dans l'ordre.

**Catherine Maumi** explique la manière dont s'est construite la liste des 15 postes et rappelle que le champ TPCAU n'a pas souhaité ouvrir de poste au concours sur l'assise de ses postes d'associés, c'est la raison pour laquelle le champ TPCAU a voulu prendre les assises de poste des champs ATR-APV et HCA. Or, elle indique que dans ces champs il y a également des besoins pour assurer l'ensemble des heures du programme pédagogique et qu'il était donc impossible de prendre ces assises de poste.

**Caroline Lecourtois** rappelle que nous avons en T2 (postes financés par le ministère) 115.7 EPT (PR, MCF et MCFA) et parmi cela, 31 MCFA ce qui fait une proportion importante de MCFA parmi le total des T2 et qu'il a fallu se battre en août 2020 pour conserver 2 postes issus de transfert T3/T2 pour en faire des postes de MCFA. Le ministère voulait alors retirer ces deux postes à l'école.

**Laurence Bassières** souligne que ce dont il est question, c'est d'une pénurie d'heures d'enseignement à tous les niveaux et que la titularisation ne changera rien en termes d'heures car la seule manière d'augmenter le nombre d'heure d'enseignement est de créer des postes pour l'ensemble de l'école.

**Romain Robinet** souligne qu'il est depuis 6 ans dans les instances et qu'il assiste depuis lors à une guerre entre les champs. Sur les suites qui ont été données aux travaux du groupe de réflexion licence engagé dans la cadre de la préparation à l'HCERES, il indique être très déçu par le retour que les étudiants font des semaines pluridisciplinaires. L'esprit initial était de généraliser le principe des TD partagés. Il prend acte que l'école n'a pas les moyens humains pour cette transversalité. Il souhaite cependant que les instances réfléchissent en fonction du programme pédagogique lorsqu'elles prennent des décisions. Il souhaite que les instances arrêtent de travailler dans l'urgence et qu'elles aient une planification pluriannuelle.

**Anne D'Orazio** souligne en effet que le CA est soumis à un double agenda, celui de la tutelle et celui du CPS. S'il y a des choses qui peuvent être prévues très en amont, d'autres ne peuvent pas être anticipées (comme des mutations, par exemple). Les instances agissent donc dans un régime d'incertitude important. Cependant, elle indique que le CA ne peut qu'inviter le CPS à travailler plus en amont sur des hypothèses et des projections ; les supports de poste réellement disponibles cette année étaient connus depuis plusieurs mois. Ensuite, elle indique qu'il y a la question d'un équilibre globale en lien avec l'histoire institutionnelle de l'école.

**Gérald Gribé** est d'accord avec l'idée que le CPS restreint établisse un prévisionnel sur plusieurs années ce qui permettrait de rendre les choses moins tendues. Il appelle à une anticipation prévisionnelle des choses. Sur la question des MCFA TPCAU, il prend note que la donne aurait changé et qu'il vaudrait mieux que les postes de MCFA TPCAU passent graduellement en profil de poste concours.

**Caroline Lecourtois** rappelle que le CA a voté une stratégie de recrutement en 2018 qui tenait compte de la prévision de création de 25 postes dans le cadre du protocole MC/MESRI. Or, ce protocole qui était annoncé en parallèle de la réforme statutaire de 2018 n'a jamais été mis en œuvre. Les ENSA n'ont pas obtenu les postes de décharges, de PR et de transferts T3/T2 pour déprécier les enseignants, comme cela était prévu. A ce stade, elle précise que seuls 8 ETP de décharges (7 MCFA et 1 T3), ainsi que 2 postes de Professeurs ont été obtenus par l'école sur les 190 postes promis au niveau national dans le cadre du protocole. Elle souligne que cette stratégie de recrutement du CA de 2018 devrait être une base de discussion qui nécessite aujourd'hui d'être remise à jour, sans quoi l'école ne pourra pas atteindre son ambition pédagogique. Elle souligne que le CA a un rôle important à jouer sur la question des recrutements et la question de la masse salariale globale.

*13h50 Départ de Mireille Alphonse (pouvoir donné à Marion Cloarec-Simon)*

*Le nombre de voix est portée à 21 (18 présents et 3 pouvoirs)*

**Anne D'Orazio** met au vote la liste ci-dessous avec la catégorisation et les supports de poste rattachés et indique que le CA transmettra au CPS restreint ses recommandations sur la question de la précision des profils de poste pour l'avenir.

Ordre de priorité	Poste de PROF MCF	Catégorie de concours	1 ou 2	Champ disciplinaire	Nom de la personne remplacée	Statut de la personne remplacée (PROF, MCF, MCFA)	
1	MCF	2		TPCAU	ROPARS	MCFA	Mutation
2	MCF	2		ATR - APV	LICHA	MCF	Détachement
3	MCF	2		ATR - RA	LESTRINGUEZ	MCFA	Fin de contrat
4	PROF	1		HCA - HTAFU	BOWIE	PROF	Retraite au 31/08/2021
5	MCF	1		HCA - HTAFU	MUS JELIDI (50%)+ 50% heures en T3 (Sébastien Radouan, Eliza Culea Hong, Nathalie Chabiland)	MCFA + T3	Transformation poste MCFA => titulaire + T3=>T2
6	MCF	1		STA - OMI	HARDY + CIBLAC	MCFA	Transformation poste MCFA => titulaire
7	PROF	2		VT - GP	WACHTER	PROF	Retraite au 31/08/2020
8	MCF	2		TPCAU			Création de poste
9	MCF	2		TPCAU			Création de poste
10	MCF	2		TPCAU			Création de poste

11	PROF	1	STA - CIMA			Création de poste
12	PROF	1	TPCAU			Création de poste
13	PROF	1	HCA - HTAFU			Création de poste
14	MCF	2	TPCAU			Création de poste
15	MCF	1	VT - GP			Création de poste

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent la liste des postes proposée par le CPS restreint, liste qui sera transmise à la tutelle d'ici le 1<sup>er</sup> décembre délai de rigueur, accompagnée des 15 fiches de poste s'y rattachant.

Abstention : 11

Nbre de votes pour : 7

Nbre de votes contre : 3

**Nbre de votants : 21**

Le CA souhaite par ailleurs adresser une recommandation au CPS en l'invitant à être plus précis sur la rédaction des profils de postes qui traduisent insuffisamment les spécificités et orientations pédagogiques de l'établissement, faisant courir le risque, dans le cadre des mutations, de devoir répondre positivement à ce droit administratif.

Le CA note l'annonce du travail à venir de la CFVE d'un premier bilan de la mobilisation de nos ressources pédagogiques au regard du programme habilité.

Enfin, le CA souhaite affirmer la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des instances de l'école contre la disparition de supports de poste enseignants. En faisant le constat du non-respect par nos ministères de tutelles des engagements pris en 2018 en accompagnement des nouveaux statuts (création de poste de professeurs, augmentation des postes de décharge de recherche, etc.), le CA souhaite que soit réouvert la question de la stratégie RH de l'établissement et qu'une nouvelle trajectoire soit élaborée au regard des contraintes qui pèsent sur l'ensemble des ENSA et des conditions d'austérité intenable qui leur sont imposées.

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 14h30.

**Le prochain CA aura lieu le 3 décembre 2020 à 9h30.**

La Présidente de séance,  
**Madame Anne D'Orazio**

